

COMMUNE DE MURATO

Délibération DL-2023-13

Date de la convocation: 10/03/2023

Nb Conseillers afférents au CM: 15
Nb Conseillers en exercice: 15
Nb Conseillers présents: 11
Nb Conseillers représentés: 2

Quorum: 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix sept mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS: M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES: Mme FLORI Céline représentée par M. GIANSILY Yves, M. MAZZONI Pierre-Ange représenté par M. ANTONI Francis,

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 21/09/2022, le Conseil a approuvé la mise en place d'un système de réservation en ligne et de visite de l'église Saint-Michel qui s'inscrit dans la politique de mise en valeur du patrimoine de la commune. Cet outil proposera notamment aux visiteurs un parcours de visite intéractif, via un système guide multimédia, agrémenté d'explications et de commentaires sonores sur le contexte historique et sur les différentes représentations figurant sur l'église.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil de solliciter une aide auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, selon le programme suivant :

MONTANT DE L'OPERATION

Acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse	70 %	9 022,00 €
Dotation quinquennale		
Commune	30 %	3 867,35 €
TOTAL		12 889,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour: 13 Contre: Abstentions:

Le Maire M. Claude FLORI

- > APPROUVE l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230317-1_DL-2023-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023 Publication : 24/03/2023 POUR COPIE CONFORM LE MAIRE

Claude FLORI